



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE), considère que l'élimination de la violence contre les femmes et les filles est d'une importance capitale pour assurer l'égalité et l'autonomisation des filles et des femmes et que les mesures d'application du Programme d'action de Beijing doivent se concentrer sur la situation des filles.

La violence à l'égard des filles et des femmes a été décrite par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, comme l'une des violations des droits de l'homme les plus odieuses, systématiques et répandues au monde. De tels abus sont condamnables et il faut y mettre fin. L'épidémie générale de violence, qui est une réalité quotidienne pour les filles et les femmes, partout dans le monde, entraîne des conséquences sur leur vie, leur famille et leur communauté.

Malgré l'ampleur des violences et l'extrême gravité de leurs conséquences, cette question ne retient pas suffisamment l'attention et les mesures prises ne sont pas assez énergiques; les données à ce sujet sont très incomplètes et les investissements engagés pour l'élimination des violences contre les filles et les femmes sont limités. Le danger qu'elles continuent d'être privées de leurs droits est très réel. Au cours des 10 dernières années, la reconnaissance des droits des filles et des jeunes femmes a régressé et l'autonomisation de ces dernières suscite peu d'empressement. L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes est un préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'application du Programme d'action de Beijing. Toutefois, les progrès vers l'élimination de la violence ont, au mieux, été lents et, au pire, inexistant.

Accords et engagements déjà souscrits

De nombreux rapports de l'ONU et d'autres entités soulignent l'importance de l'élimination de la violence et des discriminations contre les filles et les femmes. Le Programme d'action de Beijing a mis cette nécessité en relief de la manière suivante :

- En affirmant que la discrimination à l'égard des femmes commence dès leur plus jeune âge et c'est donc dès la naissance qu'il faut y faire face (par. 38);
- En affirmant que la violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix et qu'elle les empêche de jouir de leurs droits et libertés fondamentaux (par. 112);
- En reconnaissant que la violence contre les femmes a un coût social, sanitaire et économique élevé pour la société (par. 117);
- En reconnaissant que les filles font souvent l'objet de discrimination et qu'en conséquence, les garçons sont plus nombreux à atteindre l'âge adulte (par. 259);
- En affirmant que les filles devraient être protégées contre toute forme de violence et en soulignant que la lutte contre la violence requiert de mettre en place, en fonction de l'âge, des programmes et des services d'appui à leur intention (par. 283).

Le Secrétaire général a également fait de la lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes un thème prioritaire dans sa campagne intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », et la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes démontre l'existence d'une mobilisation internationale pour mettre fin au système de discrimination auquel les filles sont confrontées dès la naissance. Toutefois, il faut reconnaître que les progrès dans la lutte contre la violence ont été extrêmement lents.

La violence à l'égard des filles

Les filles et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables à la violence, étant confrontées à la double discrimination liée à leur sexe et à leur âge. Elles sont menacées par toutes les formes de violence, qu'il s'agisse de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. La violence n'est pas limitée à une race, une ethnie ou une nationalité particulière. Elle cause des préjudices physiques, émotionnels, financiers et sociaux dans toutes les cultures et tous les pays. Les filles et les jeunes femmes sont menacées par la violence tout au long de leur vie, qu'il s'agisse de la violence prénatale et des infanticides de filles, de la maltraitance des enfants au sein de la famille ou des brimades à l'école, de la violence à l'occasion de sorties entre adolescents, de pratiques dommageables ou de l'exploitation sexuelle. Les filles et les jeunes femmes sont aussi particulièrement vulnérables aux formes émergentes de violence de plus en plus répandues, telles que la violence des gangs urbains et la violence virtuelle.

L'AMGE est convaincue que la violence contre les filles doit être éliminée. S'attaquer aux causes profondes de la violence permettra aux filles de vivre sans subir ni craindre de violence. À cet égard, il faut poursuivre les efforts afin de s'attaquer aux inégalités entre les sexes et à la discrimination. Les inégalités entre les sexes sont à l'origine des rôles dévolus aux femmes et aux hommes, ainsi que des normes et des attentes reflétant les risques encourus par les filles et les jeunes femmes face à l'expérience de la violence. Dans de nombreuses communautés, les rôles assignés à chacun des sexes créent des rapports de force inégaux, dans lesquels les hommes exercent un contrôle sur les femmes; il en résulte que les femmes et les filles se voient attribuer un statut inférieur dans leurs relations, au sein de leur communauté et dans leur société, ce qui les rend vulnérables à la violence et moins aptes à obtenir le soutien dont elles ont besoin.

L'inégalité des rôles assignés à chacun des sexes, qui sont enracinés dans les sociétés, influe sur la manière dont les filles et les jeunes femmes perçoivent la violence. Souvent, la violence est banalisée au point qu'elles l'acceptent, voire la cautionnent. La discrimination fondée sur le sexe est également à l'origine d'attitudes qui rejettent le blâme sur les victimes de la violence, comme c'est le cas lorsque les victimes de viol se voient reprocher les vêtements qu'elles portent.

La violence à l'égard des filles entraîne de graves conséquences physiques, émotionnelles, financières et sociales à tous les niveaux, que ce soit au niveau personnel, de la famille, de la communauté ou du pays. La violence à l'égard des filles est non seulement une violation révoltante de leurs droits fondamentaux mais elle entraîne aussi pour les pays des coûts qui se chiffrent en milliards, sous forme de services d'aide juridique et de soins de santé, qui entravent leur production et leur productivité économiques. La violence contre les filles cause des traumatismes

et des incapacités, et entraîne des décès. Les filles victimes de violences peuvent souffrir de problèmes d'anxiété, d'une perte d'estime de soi, d'isolement social et d'autres troubles de santé mentale. Elles risquent aussi davantage les grossesses non désirées et les infections et maladies sexuellement transmissibles, au nombre desquelles le VIH et le sida.

Bien que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles soit considérée comme essentielle dans le Programme d'action de Beijing, ce fléau continue d'affecter quotidiennement des millions de filles dans le monde entier. Jusqu'à 70 % des femmes et des filles du monde entier subiront des violences au cours de leur vie. Cette épidémie doit cesser.

Les filles agents de changement

Les filles ont le droit de grandir dans un environnement sans violence et sans crainte de la violence. Elles ont le droit d'être protégées contre la violence à la maison, à l'école et au sein de leur communauté. Les filles devraient disposer des connaissances et des compétences nécessaires et avoir la possibilité de comprendre leurs droits et de les faire valoir pour elles-mêmes ou pour autrui. Lorsque leur sécurité est menacée ou compromise, elles devraient pouvoir accéder facilement à des services d'assistance.

Investir en faveur de la vie des filles est bénéfique pour toute la communauté et pour les générations futures. Bien qu'on sache que les investissements en faveur des filles constituent le meilleur moyen de relever maints défis auxquels l'humanité doit faire face, l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'élimination de la violence à l'égard des femmes progressent à un rythme très lent, en particulier lorsqu'il s'agit des filles. Moins de la moitié d'un centime de chaque dollar alloué aux programmes d'aide internationale est investi directement en faveur des filles.

L'AMGE note que les filles représentent la solution pour mettre fin à la violence. En investissant en faveur des filles et des jeunes femmes, en leur dispensant une formation, en les éduquant et en leur donnant les moyens de faire valoir leurs droits face à la violence, elles peuvent devenir des agents de changement actifs. Les filles représentent l'une des principales ressources inexploitées du monde. Elles ne sont pas uniquement des victimes, elles sont responsables de leur propre avenir et des moteurs du changement au sein de leur communauté et à l'échelle mondiale. En soutenant et en éduquant les filles sur leurs droits et en leur donnant les moyens de faire leurs propres choix, on peut les aider à briser le cycle de la violence et à imposer le changement.

Autonomisation des filles par l'enseignement non scolaire

L'AMGE souligne que l'enseignement non scolaire doit jouer un rôle important dans la manière dont les filles et les jeunes femmes sont éduquées et préparées à faire valoir leurs droits. Ce type d'enseignement contribue pour une large part au développement personnel et social de l'individu.

La définition de l'éducation donnée par l'UNESCO distingue trois types d'enseignement, à savoir l'éducation formelle, l'éducation informelle et l'éducation non formelle, ce dernier type étant considéré comme une activité éducative

organisée en dehors du système scolaire établi qui s'adresse à un public ciblé dont les objectifs d'apprentissage sont identifiables.

L'éducation joue un rôle crucial dans l'élimination de la violence. L'éducation non formelle peut être un outil puissant pour mettre fin à la violence, car elle permet aux filles et aux jeunes femmes de comprendre et de faire valoir leurs droits, et peut s'attaquer aux causes profondes de la violence, comme les stéréotypes sexuels et les inégalités entre les sexes. L'enfance et l'adolescence sont des étapes cruciales du développement individuel et collectif, pendant lesquelles sont inculquées les valeurs, les perceptions et les attitudes concernant l'égalité des sexes et les normes et rôles sexuels, d'où l'importance stratégique du travail avec les enfants et les adolescents pour accélérer et appuyer la promotion de l'égalité des sexes et prévenir et éradiquer la violence contre les filles et les jeunes femmes. L'éducation non formelle donne aux enfants et aux jeunes un espace unique pour débattre de ces questions, cadre rarement offert par le système d'éducation formelle.

Du fait qu'elle a pour mission d'aider les filles et les jeunes femmes à découvrir toutes les potentialités dont elles disposent comme citoyennes du monde responsables, l'AMGE place déjà les filles au cœur de la solution. Par une approche fondée sur l'éducation non formelle, l'action communautaire et les activités de plaidoyer, l'Association favorise la reconnaissance des droits et le changement des perceptions et des attitudes de 10 millions de filles et de jeunes femmes, ainsi que de leur communauté dans 145 pays. Dans le cadre de la campagne « Mettez fin aux violences à l'encontre des filles », elle démontre l'efficacité de l'éducation non formelle pour donner aux filles les moyens d'agir et mettre fin à la violence.

Appel à l'action

L'Association appelle la communauté internationale, les gouvernements nationaux et la société civile à faire en sorte que les filles et les jeunes femmes puissent se développer de manière à réaliser pleinement leur potentiel et vivre leur vie sans violence ni peur de la violence. Elle souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour éliminer la violence et la discrimination à l'égard des filles et engage instamment la communauté internationale, les gouvernements nationaux et la société civile à :

- a) Assurer une protection et un soutien en veillant à la mise en place de services spécialisés, d'organismes d'aide et d'espaces sûrs où les filles et les jeunes femmes, quelles que soient leur origine et leur situation, puissent obtenir un appui et des informations sur la violence. Ces services devraient s'adresser en particulier aux filles et aux jeunes femmes victimes de violences, en situation de vulnérabilité ou qui dénoncent la violence;
- b) Œuvrer de concert pour établir et financer des partenariats entre les organisations internationales, nationales et locales qui luttent contre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des jeunes femmes. Mettre en œuvre des méthodes de travail globales et intégrées à travers tous les secteurs;
- c) Engager les fonds nécessaires à long terme, aux niveaux international, national et local afin de financer les programmes visant à mettre un terme à la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes;
- d) Élaborer des plans d'action institutionnels de lutte contre la violence en appliquant une approche stratégique intégrée pour travailler sur la question de la

violence contre les filles et les jeunes femmes avec des plans d'action internationaux et nationaux clairement définis. Allouer des ressources à la mise en œuvre des programmes s'attaquant aux causes profondes de la violence, telles que les inégalités entre les sexes et la discrimination, ainsi qu'aux causes de la violence situationnelle, notamment dans le contexte de conflits, de catastrophes et de pauvreté. Les stratégies doivent prendre en compte tous les stades de l'existence, comporter des programmes adaptés à l'âge des groupes visés et intégrer les besoins des groupes de filles et de jeunes femmes à haut risque;

e) Dispenser une éducation sur l'égalité des sexes dans un cadre formel et non formel à toutes les filles et jeunes femmes, ainsi qu'à tous les garçons et jeunes gens. Favoriser la compréhension et renforcer les capacités des jeunes, afin qu'ils identifient la violence contre les filles et les jeunes femmes, remettent en question les stéréotypes sexuels et établissent des relations respectueuses. Apprendre aux filles et aux jeunes femmes à connaître leurs droits fondamentaux et leur donner les moyens de les faire valoir;

f) Faire en sorte que les filles et les jeunes femmes soient représentées de manière respectueuse, et réglementer la publicité et les pratiques commerciales, de manière à restreindre les images sexistes et violentes et à mettre fin à l'objectification des femmes;

g) Prendre conscience du fait que tous les types de cultures et de traditions peuvent créer des stéréotypes, des usages et des normes qui limitent et restreignent les droits fondamentaux des filles et des jeunes femmes. La culture, la tradition et la religion ne doivent jamais servir d'excuse pour justifier l'inaction quand il s'agit de lutter contre la violence à l'égard des filles et des jeunes femmes;

h) Faire en sorte que les filles puissent accéder à la justice, protéger les droits des filles et des jeunes femmes par des lois nationales incriminant tous les actes de violence à leur encontre, et faciliter l'accès à la justice des filles et des jeunes femmes victimes de violences ou vulnérables à la violence. Poursuivre les auteurs d'actes de violence contre les filles et les jeunes femmes, y compris les États qui justifient l'usage de la violence à leur encontre;

i) Enregistrer et suivre les expériences de violences infligées aux filles et aux jeunes femmes, et établir des normes internationales et des indicateurs communs pour l'enregistrement des données. Mettre en place des cadres solides de suivi et d'évaluation afin de rassembler des données sur l'impact des programmes de prévention visant à mettre fin aux violences contre les filles.